

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 JUILLET 2008

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil huit, le mardi vingt deux juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 15 juillet 2008, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absents :

Désignation du secrétaire de séance :

Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} juillet 2008 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Madame le Maire souhaite que fin septembre 2008 un choix soit fait et une décision prise sur le SPANC.

M. LE PAPE rappelle que le SPANC est une obligation légale pour toute commune quelle que soit sa taille. La Loi sur l'Eau de décembre 2006 exige que chaque commune ait mis en place son SPANC et réalisé le diagnostic sur tous les dispositifs d'Assainissement Non Collectif (A.N.C.) présents sur son territoire, avant fin 2012. La première étape (obligatoire avant fin 2005) était le « zonage d'assainissement » qui consistait à définir le type d'assainissement à privilégier sur chaque zone en fonction des contraintes rencontrées (nature du sol, surface disponible, accessibilité,...) ; notre zonage a été finalisé en 2003.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de choisir le SPANC qui conviendra le mieux pour la commune. A ce jour, les hypothèses suivantes sont envisageables :

- ou adhérer à un SPANC déjà créé : 3 possibilités nous sont offertes
 - SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais français
 - SPANC du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)
 - SMERB (Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers)
- ou créer un SPANC communal propre à Nanteau sur Essonne, avec là aussi plusieurs possibilités
 - affermage
 - prestataire de service
 - fonctionnement en régie

M. LE PAPE détaille les critères de choix retenus, sachant qu'un SPANC a des compétences obligatoires et des compétences facultatives.

Compétences obligatoires :

- pour le neuf il s'agit du contrôle de la conception et la réalisation du dispositif d'assainissement, c'est-à-dire : instruction de la demande d'implantation, avis motivé en cas de refus, visite de contrôle de la réalisation sur place, ...
- pour l'ancien il s'agit du contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif. Le premier contrôle comprend : le recensement des installations existantes, la prise de rendez-vous avec l'occupant pour la visite, le contrôle de l'ensemble de l'installation, l'établissement d'un diagnostic

sur la conformité ou les non conformités, Par la suite le contrôle de bon fonctionnement de l'installation sera réalisé périodiquement (soit tous les 4 ans ou tous les 8 ans)

Compétences facultatives :

- entretien du dispositif : proposition de service groupé pour vidanges diverses et entretien du dispositif de traitement.
- réhabilitation (il s'agit de la remise aux normes dans l'ancien) : le SPANC peut prendre en charge étude technique, pré-chiffrage du coût des travaux, maîtrise d'œuvre par le SPANC, fourniture d'une liste d'entreprises, contrôle de réception, recherche et perception des subventions, attribution d'aides au propriétaire, etc.....

Remarque : la loi sur l'eau de décembre 2006 rend obligatoire les travaux de remise aux normes dans les 4 ans qui suivent la notification des non conformités par le SPANC.

S'ajoutent les critères suivants :

- expérience et fonctionnement du SPANC : nombre d'installations déjà réalisées, qualité du prestataire retenu, moyens humains et techniques, ...
- coûts des différentes prestations.

Selon les critères de choix ci-dessus énumérés, il apparaît que :

- Le SPANC du PNR répond de manière positive en termes
 - de taille : 1 350 ANC à contrôler et 20 communes adhérentes
 - de périodicité des contrôles : tous les 8 ans, soit ce que la loi impose
 - d'étendue de ses compétences facultatives : entretien et réhabilitation
 - des délais pour donner un avis motivé
 - du montant des aides pouvant être accordées pour les réhabilitations : environ 65 % du montant TTC pour une dépense estimée de 15 000 euros
 - du montant de la redevance d'assainissement à la charge des particuliers : de 26,50 à 47 euros par an selon qu'il s'agisse d'un contrôle simple sur un système conforme ou d'un contrôle avec des études de travaux de réhabilitation en cas de non-conformité.
- Le SPANC du SIARCE est très peu expérimenté pour l'assainissement non collectif. A ce jour il ne propose pas la compétence Réhabilitation. Les délais pour donner un avis sont doubles de ceux du PNR et la redevance d'assainissement est plus élevée (72,80 € par an sur 13 ans).
- Le SPANC du SMERB est créé mais ne s'occupe actuellement que du neuf. Les compétences entretien et réhabilitation viendront peut être par la suite mais ne sont pas à l'ordre du jour.

Cependant avant de prendre une décision des informations complémentaires seront demandées au SIARCE et au SMERB avant de faire un choix. Les prestataires de service retenus par le PNR et le SIARCE (Société des Eaux de l'Essonne (SEE) et le bureau d'études SEGI), ainsi que le cabinet ESEA seront consultés pour connaître plus en détail les prestations qu'ils assurent.

L'idée de créer son propre SPANC n'est, à priori, pas retenue car peu efficace sur de nombreux critères, en particulier l'obtention de subventions et la négociation des prix avec un prestataire que nous devrions prendre en raison du petit nombre d'assainissements concernés (220).

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé à M. BERTRAND, Société VILL'EQUIP il y a 4 ans. Elle fait le point sur les réalisations de la 1^{ère} commande passée : une dizaine de panneaux posés, 5 panneaux restant à poser. M. BERTRAND devra fournir un devis pour une 2^e et éventuellement une 3^e commande sur la base de l'état des lieux au 11 juillet 2008. Le budget prévu était de 4 000 euros (HT) sur lesquels environ 2 000 euros sont déjà engagés. La réalisation se fera de manière échelonnée sur 3 ou 4 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de personnaliser les chemins qui débouchent sur une voie communale et les chemins qui mènent à une habitation.

Madame le Maire réunira les propriétaires habitant Chemin de Paillard pour convenir avec eux de la meilleure solution pour identifier leur voie d'accès et attribuer des numéros.

RD 152 : trouver, en accord avec la commune de Buthiers, un nom commun aux deux côtés de cette voie, actuellement dénommée « Route Nationale ».

DIVERS

Madame le Maire informe qu'une suite au débat réflexion tenu le 1^{er} juillet sera donnée à la rentrée.

Ecole de Buthiers : M. LE BRAS informe le Conseil Municipal d'un coût plus important que prévu pour l'ouverture de la 6^e classe de l'école de Buthiers. La subvention demandée était basée sur l'aménagement provisoire de l'ancienne salle du conseil alors que le choix du SIGEGAS s'est porté sur l'aménagement définitif de la salle à l'étage, pour un coût supérieur car il est nécessaire de la mettre aux normes de sécurité. La commune de Nanteau aura à sa charge 6 508 euros en 2009.

La transformation du petit jardin en cour bitumée est repoussée.

Parc Naturel Régional du Gâtinais français :

Mme le Maire annonce

- que le PNR nous propose d'ouvrir un chantier expérimental les 2 et 3 février 2009 à l'occasion de la journée mondiale des zones humides pour le dégagement de la deuxième mare à Boisminard. Le conseil municipal donne son accord.

- que le Conseil Municipal sera amené à délibérer fin 2009 sur le tracé d'un circuit équestre mis en place par le PNR et dont une partie est située sur la commune

- que M. Boussaingault propose de faire une présentation du Parc et de la future Charte au Conseil Municipal. Le Conseil accepte cette proposition qui sera envisagée à la rentrée.

M. FUERXER annonce que le PNR, dans le cadre de la révision de sa Charte, fera un avant-projet de juin à décembre 2008, une enquête publique de septembre 2009 à début 2010 et intégrera les remarques en 2010. Les communes seront ensuite consultées pour approuver la Charte.

Mme LE FLOC'H informe que le PNR sollicite l'aide des communes pour distribuer la revue *L'Abeille du Parc*. Le Conseil Municipal accepte d'assurer la distribution des 4 numéros annuels, en essayant de les grouper avec le bulletin municipal. Le PNR a pour projet d'enrichir son site internet et y incluant un espace dédié aux élus et en créant un espace attractif pour les enfants qui sont de bons prescripteurs en terme de développement durable.

Plan canicule : Mme TESSIER informe que le questionnaire distribué aux personnes de 75 ans et plus pour une aide en cas de canicule a reçu 3 réponses positives à ce jour. Michèle BOUTEILLE et Martine LE FLOC'H aideront ces personnes en cas de besoin.

Container à verre : M. LE PAPE confirme que le container à verre modifié devrait être prêt d'ici fin juillet.

Eclairage public : M. LE PAPE annonce avoir rencontré la société FORCLUM et attend son devis. Il attend toujours le devis de la société SOBECA.

Mur du vieux cimetière : M. LE PAPE informe que l'entreprise BREGE a renforcé le mur avec des éperons. Pour être certain de bénéficier de la garantie décennale, il demandera à l'entreprise BREGE la preuve du paiement de la facture par la société d'assurance, la date de ce paiement faisant foi.

Branchements Télécom des maisons neuves de la rue de la Grange aux Dîmes : M. LE PAPE porte à la connaissance du conseil qu'un accord a été trouvé entre les 4 propriétaires qui réalisent à leurs frais une tranchée le long de la rue tandis que France Télécom réalise une tranchée pour traverser la route. Ainsi tous les raccordements sont enterrés.

M. LE PAPE rend compte du fait que la VMC neuve est installée dans la salle polyvalente.

Mme BOUTEILLE indique que, lors d'une réunion Beauce Gâtinais Revalorisation, un DVD de la nouvelle

usine de traitement des ordures ménagères lui a été remis. Madame le Maire souhaite trouver une occasion pour que les habitants qui le désirent puissent visionner cette vidéo.

Le démarrage de l'usine est prévu fin 2008 et l'inauguration en avril 2009.

Mme BOUTEILLE a demandé qu'une visite soit organisée pour les personnes intéressées.

Barrières forestières : Mme LE FLOC'H transmet une demande faite par des habitants dont la propriété jouxte l'Allée du Champ de Tir pour que des barrières forestières soient installées interdisant l'accès de ce chemin communal aux véhicules motorisés. Le Conseil Municipal va étudier cette demande, sachant que ce chemin n'avait pas été retenu lors de la première demande de barrière au PNRGF.

Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation : M. RAYMOND annonce que l'élection du bureau aura lieu le 10 septembre.

Contrat d'affermage de la distribution d'eau : M. LE PAPE informe que l'appel d'offre lancé par le Syndicat des Eaux pour le renouvellement du contrat d'affermage a reçu les réponses de 4 candidats : Véolia, Suez Lyonnaise, Saur et La Nantaise, un quatrième candidat qui pourrait permettre de faire baisser les prix.

Eaux pluviales à Villetard : Madame le Maire explique que l'avis accordé par la DDAF est qu'une tranchée drainante n'est pas la solution appropriée et qu'aucune solution n'existe dans l'état actuel de la route. Il serait nécessaire de reprofiler la route et cette décision appartient au Département. L'agence de l'eau ne subventionnera pas ces travaux.

Madame le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les dates des prochaines réunions à partir de septembre et les dates possibles de différents événements.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu le 2 septembre 2008 à 20 h 00

La séance est levée à 23 h 30.

Helen HENDERSON
Maire

Les conseillers

Martine LE FLOC'H
Secrétaire